



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DU TRAVAIL

Unité Départementale de Corse du Sud  
DIRECCTE de Corse

ARRETE EA-2018-05-14-001

**Fixant la composition de l'observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation du département de Corse du Sud**

La Responsable de l'Unité Départementale du département de la Corse du Sud de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de Corse,

Vu le code du travail notamment ses articles L.2234-4 à 7 et R.2234-1 à 4 et D.2622-4

Vu l'arrêté interministériel du 23 janvier 2013 portant nomination de Madame BERNARDINI Eliane, en qualité de Directrice régionale adjointe, responsable de l'unité départementale de Corse du Sud de la DIRECCTE de Corse à compter du 17 novembre 2011

Vu la décision de la directrice de la DIRECCTE de Corse en date du 14 février 2018 ayant arrêté la liste des organisations syndicales représentatives au sens des articles L2234-4 et suivants du code du travail

Vu les désignations de leurs représentants effectuées par les organisations professionnelles interprofessionnelles ou multi professionnelles représentatives,

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : L'observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation est composé, outre le responsable de l'unité départementale de la DIRECCTE ou de son suppléant, de la façon suivante :

- Au titre du MEDEF :  
Titulaire : Monsieur Yannick RAMPAL  
Suppléant : Madame Valérie GARAU
  
- Au titre de la CPME :  
Titulaire : Monsieur Jean-François Le ROLLAND  
Suppléant :
  
- Au titre de l'U2P :  
Titulaire : Monsieur Pierre BATTESTINI  
Suppléant : Monsieur Pierre- Michel CURT
  
- Au titre de la FNSEA :  
Titulaire :

Suppléant :

- Au titre de la FESAC  
Titulaire :  
Suppléant :
- Au titre de l'UDES :  
Titulaire :  
Suppléant :
- Au titre du syndicat des travailleurs Corses :  
Titulaire : Monsieur Jean-Toussaint POLI  
Suppléant : Monsieur Etienne SANTUCCI
- Au titre de la CGT :  
Titulaire : Monsieur Patrice BOSSART  
Suppléant : Monsieur Michaël ROMANI
- Au titre de la CGT-FO:  
Titulaire :  
Suppléant :
- Au titre de la CFE-CGC :  
Titulaire : Madame Jacqueline CASTELLI  
Suppléant :
- Au titre de l'UNSA :  
Titulaire : Madame Christine JOSSET-VILLANOVA  
Suppléant : Monsieur Pierre-Jean GALEANI
- Au titre de la CFDT :  
Titulaire : Monsieur Christophe CARRE  
Suppléant : Madame Frédérique PIOT ALIAGA

**Article 2** : La responsable de l'unité départementale de Corse du Sud, de la Direction Régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Corse est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département de Corse du Sud.

Fait à Ajaccio le 14 mai 2018

La Directrice régionale adjointe  
Responsable de l'Unité Départementale de  
Corse du Sud

Eliane BERNARDINI.

*Voie de recours :*

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de 2 mois auprès de Monsieur le Président du Tribunal administratif, XX XX XX*

*La décision contestée doit être jointe au recours.*